

# REAMENAGEMENT DE LA T9 ENTRE UVRIER ET SION

MOBILITE DOUCE / SAINT-LEONARD, SION

# MD2

Instance(s) responsable(s)

AggloSion

Maître(s) d'ouvrage

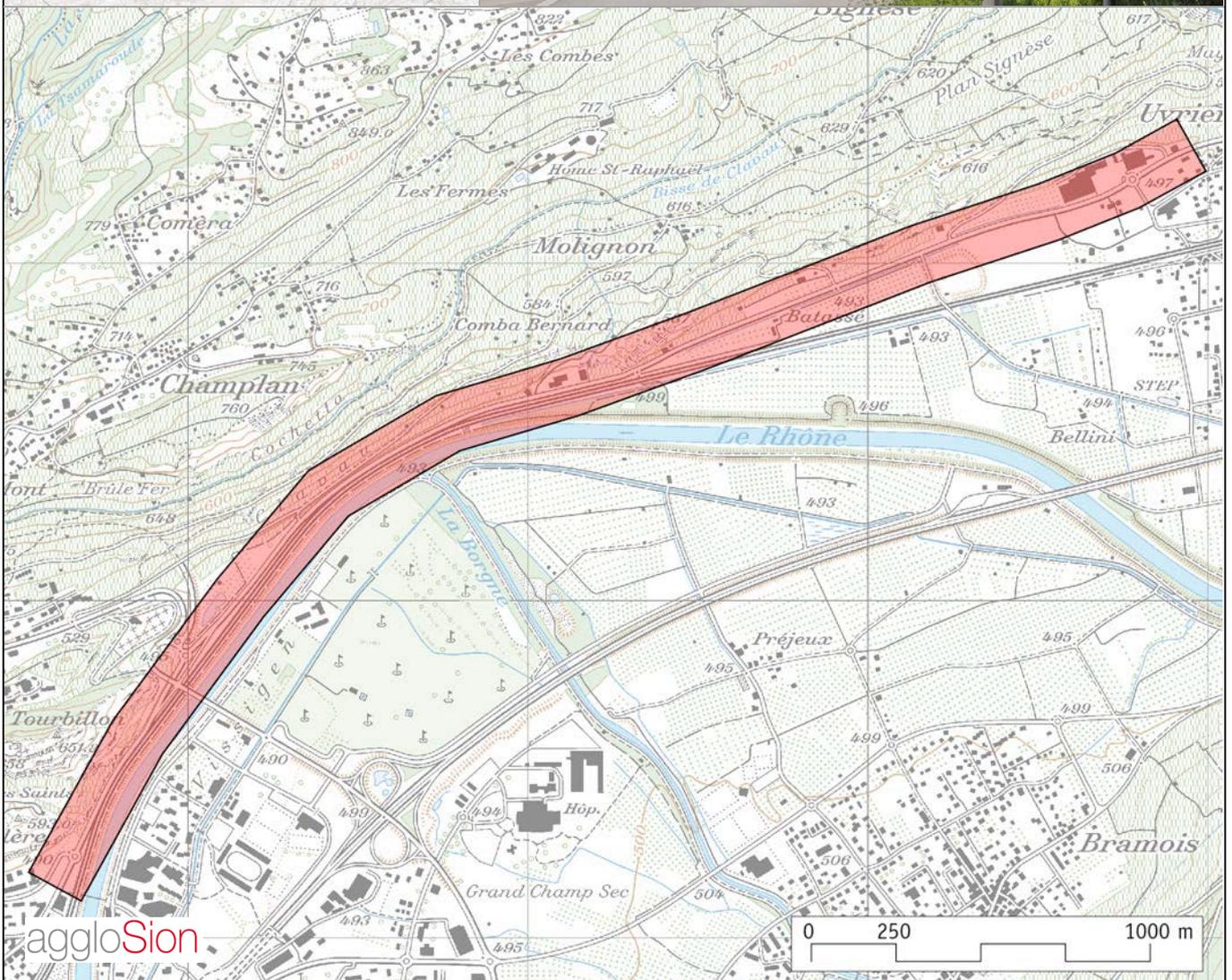
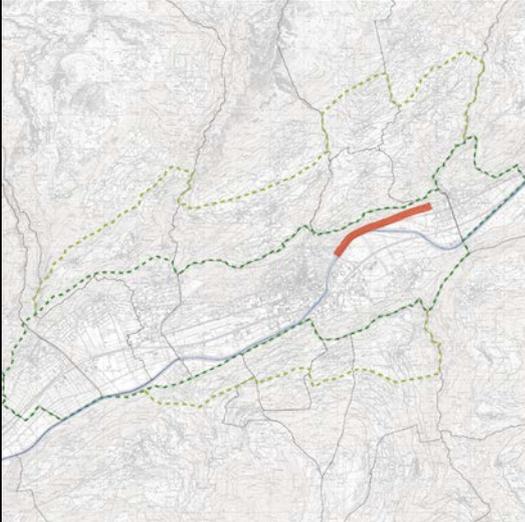
SRCE Valais

Commune(s) concernée(s)

Sion

Autre(s) instance(s) concernée(s)

-



**Etat actuel**

Cet axe cantonal principal de plaine (VS T9) est emprunté par près de 12'000 véhicules par jour (2009). Il s'agit de la liaison directe entre le pôle secondaire Uvrier/Saint-Léonard et la ville de Sion. La circulation est dense particulièrement aux heures de pointe, rendant la sécurité et le confort des cyclistes problématiques. Le tronçon est limité à 80 km/h. Deux bandes cyclables sont marquées sur la chaussée. La sécurité des cyclistes reste cependant problématique compte tenu de l'importance du trafic et des vitesses pratiquées.

**Objectifs**

Améliorer la circulation des transports publics.  
Renforcer l'attractivité et la sécurité de la liaison cyclable.  
Garantir la capacité de l'axe routier.

**Description**

La largeur de la route cantonale est réduite et une piste cyclable bidirectionnelle est aménagée. En entrée de ville, la priorité est accordée aux transports publics. Le détail de l'aménagement doit encore être précisé.

**Opportunité**

L'amélioration des conditions de circulation des cyclistes (confort et sécurité) est un des objectifs prioritaires du projet d'agglomération.

**Utilité**

CE1: offre une liaison de mobilité douce directe, confortable et sûre entre Uvrier/Saint-Léonard et Sion.  
CE2: renforce l'attractivité du pôle secondaire Uvrier/Saint-Léonard comme lieu d'habitat et de travail.  
CE3: améliore la sécurité de tous les usagers, et notamment des cyclistes.  
CE4: diminue le trafic en augmentant l'attractivité de la mobilité douce, réduisant ainsi les nuisances environnementales.

|                               |   |   |
|-------------------------------|---|---|
| <b>TJM (max)</b>              | 2009 : 11'600 vhc./j.   | 2025 estimé sans PA : 2025 : 15'900 vhc./j. |
| <b>Coûts d'investissement</b> | Fr. 2'720'000.-   | <b>Priorité</b> A (2015-2018)               |
| <b>Mise en œuvre</b>          | <p>Etat des réflexions : Les premières réflexions visant à la mise en place d'infrastructures cyclables sûres et fonctionnelles sur cet axe ont été menées dans le cadre du projet d'agglomération.</p> <p>Planning des études : 2013-2014: études détaillées d'aménagement, avant-projet, projet<br/>2015: mise à l'enquête</p> <p>Avant-projet : 2015<br/>Début des travaux : 2016<br/>Mise en service : 2017</p> | <b>Références</b><br>-                      |